

Luxembourg, le 5 octobre 2015

Objet: Projet de règlement grand-ducal concernant l'acidification des moûts de raisins et des vins provenant de la récolte 2015. (4510BLU)

*Saisine : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs
(28 septembre 2015)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet d'autoriser l'acidification des moûts de raisins et des vins provenant de la récolte 2015 dans les limites et conditions visées à l'annexe VIII du règlement (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole.

La réglementation communautaire prévoit la possibilité pour certaines zones viticoles, dont le Luxembourg, d'autoriser, dans des limites prédéfinies, l'acidification des raisins frais, du moût de raisins, du moût de raisins partiellement fermenté, du vin nouveau encore en fermentation et du vin provenant d'une récolte déterminée. Cette autorisation ne peut être donnée que pour des années présentant des conditions climatiques exceptionnelles ayant entraîné une diminution importante et irréversible de l'acidité des raisins et des moûts.

Les analyses de moût réalisées par l'Institut viti-vinicole révèlent que le taux d'acide tartrique est élevé, mais que l'acidité totale est plus basse que les dernières années suite aux conditions climatiques exceptionnelles. Le risque est donc réel que l'acidité finale atteigne des valeurs trop basses et atypiques pour certains vins luxembourgeois, ne permettant ainsi pas de vinification adéquate. Le projet de règlement grand-ducal sous avis prévoit d'instaurer la possibilité d'une acidification des moûts et des vins du millésime 2015, tout en respectant les pratiques et restrictions prévues par la réglementation communautaire en vigueur.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques particulières à formuler à l'encontre du présent projet de règlement grand-ducal.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord sur le projet de règlement grand-ducal.

BLU/DJI